



**CALVADOS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°14-2024-079

PUBLIÉ LE 29 FÉVRIER 2024

# Sommaire

## **Préfecture du Calvados / Secrétariat général**

14-2024-02-26-00005 - Délégation accordée à Mme Alexandra GALOPIN pour représenter le Préfet du Calvados devant le Tribunal administratif de Caen (1 page)

Page 3

Préfecture du Calvados

14-2024-02-26-00005

Délégation accordée à Mme Alexandra GALOPIN  
pour représenter le Préfet du Calvados devant le  
Tribunal administratif de Caen

Arrêté préfectoral portant délégation à Madame Alexandra GALOPIN pour représenter le Préfet du Calvados devant le Tribunal Administratif de Caen

Le préfet du Calvados

**VU** le code de justice administrative et notamment son article R. 431-10 relative à la représentation de l'Etat devant les juridictions administratives ;

**VU** le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L. 122-1 ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret du Président de la République du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Stéphane BREDIN, préfet du Calvados

**SUR PROPOSITION** de la secrétaire générale de la préfecture du Calvados

#### ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Délégation est donnée, au titre des instances n°2300730, 2300817 et 2301514, à Madame Alexandra GALOPIN, chargée de l'urbanisme et de la fonction publique territoriale au sein du bureau du conseil, du contrôle de légalité et de l'intercommunalité à la direction de la citoyenneté et des collectivités locales, à l'effet de représenter le Préfet du Calvados devant le Tribunal Administratif de Caen aux audiences afférentes auxdites instances et formuler, à cette occasion, toutes observations écrites et orales.

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée. Une copie en sera adressée à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Caen.

**ARTICLE 3** : Madame la secrétaire générale de la préfecture du Calvados est chargée de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Caen, le 26/02/2024

Pour le Préfet et par délégation,  
La Secrétaire Générale



Florence BESSY